

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



15^e SESSION PLENIERE
CG(15)15REP
6 mai 2008

Le dialogue interculturel et interreligieux : une chance pour la démocratie locale

Pierre Corneloup, France (L, PPE/DC)
Gianfranco Martini, Italy (L, PPE/DC)

Exposé des motifs
Commission de la culture et de l'éducation

Résumé :

Les autorités territoriales sont convaincues de la nécessité de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux au niveau local, afin de renforcer la cohésion sociale au sein de nos sociétés pluralistes. Mettre l'accent sur la dimension culturelle des croyances religieuses permet d'aborder le rapport avec les communautés religieuses sous l'angle de leur utilité sociale.

Les autorités territoriales voudraient poser les bases d'un dialogue structuré. Elles sont invitées à établir un inventaire des réseaux culturels et religieux implantés localement en vue d'évaluer les besoins de ces différentes organisations.

Elles ont une connaissance du terrain les rendant plus aptes à envisager la mise en place de moments et d'espaces de rencontres communs.

Cette pratique de contacts réguliers permettrait d'opérer un partage des informations concernant les similarités et les différences culturelles qui existent entre les communautés dans une perspective de développement harmonisé.

R: Chamber of Regions / L: Chamber of Local Authorities
ILDG: Independent and Liberal Democrat Group of the Congress
EPP/CD: European People's Party – Christian Democrats of the Congress
SOC: Socialist Group of the Congress
NR: Members not belonging to a Political Group of the Congress



Introduction

1. Le poids du religieux dans la culture européenne

« L'Europe est aujourd'hui "politiquement athée", au sens où les décisions politiques se prennent comme si Dieu n'existait pas, et pourtant la référence religieuse reste présente, autrement. C'est bien cet "autrement" qu'il s'agit de comprendre »¹. Ce propos de François Foret, enseignant à l'Université libre de Bruxelles et chercheur à l'Institut d'Etudes européennes, exprime bien le paradoxe de la situation qui marque nombre de pays européens si ce n'est le continent dans son ensemble : le processus indiscutable de perte d'emprise des religions traditionnelles s'accompagne de l'affirmation de membres de plus en plus nombreux d'organisations religieuses sans doute en position minoritaire mais qui se montrent d'autant plus actives. On peut en toute logique prolonger la citation précédente par une recommandation qui s'adresse en priorité aux acteurs politiques : c'est en fonction de cet « autrement » qu'il convient de réfléchir et d'agir.

2. La gestion de la diversité culturelle et religieuse: un défi pour la démocratie

- L'émergence d'un nouveau contexte

Les gouvernants des sociétés européennes sont en effet de plus en plus confrontés au polythéisme des valeurs et au pluralisme d'identités culturelles qui cherchent plus souvent que naguère leur fondement dans des références ou des affiliations religieuses. Le maire de Mulhouse, également président de l'Association des maires de grande villes de France, écrivait récemment que « la majeure partie des demandes culturelles émanent désormais de religions – notamment la religion musulmane – pratiquement inexistantes en France en 1905 »², c'est-à-dire au moment du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État. Chacun sait par analyse ou par expérience que l'émergence de ce nouveau contexte est en étroit rapport avec un processus général de différenciation ethnique, lui-même largement induit par l'augmentation sensible des flux migratoires. Ce processus, variable selon les configurations territoriales dans lesquelles il s'inscrit mais globalement avéré dans la tendance générale qu'il dessine, contribue à rendre plus visibles, plus fortes et plus prégnantes les minorités ethniques et religieuses aux yeux des responsables politiques. En particulier, la place croissante de l'islam dans les relations internationales a des répercussions et des retombées importantes : les débats qui s'organisent autour des cultes, de la formation des animateurs communautaires et de l'expression collective dans l'espace public cristallisent l'opposition de courants d'opinions et d'options antagoniques. Cette évolution dote ainsi d'un intérêt renouvelé la question des rapports religion/société civile/politique, bien au-delà, d'ailleurs, de la seule religion musulmane. Les revendications religieuses des acteurs issus de l'immigration se greffent volontiers sur des demandes de reconnaissance identitaire qui bouleversent la conception traditionnelle de la représentation politique. Dans ce domaine sans doute plus encore que dans d'autres, il convient de « penser global » et d'« agir local ». De fait, les effets des nouveaux rapports de force qui s'établissent à l'échelle internationale se diffractent de façon rapide et ont des incidences déterminantes dans l'ensemble des espaces non seulement nationaux mais également infranationaux, où leur portée est inédite et se trouve donc porteuse de nouveaux enjeux. Pour des raisons faussement paradoxales, cette quête identitaire est indissociable de la globalisation. Les autorités locales sont donc dans une position clef pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux : la connaissance qu'elles ont des acteurs leur confère une bonne aptitude à évaluer la diversité culturelle et religieuse locale et à engager la consultation et l'échange avec les représentants des confessions religieuses. Sans doute les États développent-ils des dispositifs d'action, mais c'est avant tout à l'échelon local des villes et des régions que se jouent les premiers enjeux des modes de régulation du religieux. Le local représente désormais un enjeu *central* puisque c'est dans la diversité des configurations politico-religieuses territorialisées que s'inventent de nouvelles formes de reconnaissance et de nouveaux modes d'action. Que ce soit sur le plan des modes de perception et d'appréhension du pluralisme ou sur celui de l'identification des acteurs capables d'assumer une fonction de médiation en situation conflictuelle, les politiques territoriales sont en mesure de prendre en compte la diversité religieuse pour en faire un vecteur innovant de démocratie

¹ François Foret, « Introduction », in François Foret (dir.), *L'espace public européen à l'épreuve du religieux*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2007, p. 19.

² Jean-Marie Bockel, « Grandes villes et gestion territoriale des cultes. Entre volonté politique et pragmatisme », *Pouvoirs locaux*, n° 69, 2006, p. 121.

locale et de cohésion sociale. C'est sans doute à l'échelon local qu'il est le plus pertinent de considérer la différenciation religieuse moins comme un problème que comme une ressource.

3. Le rôle sociétal des institutions religieuses

Affirmer cela, ce n'est pas sous-estimer ce que cette différenciation comporte d'effets perturbateurs et recèle de conflits latents ; c'est avant tout chercher de façon délibérée à instaurer pareil défi en indicateur et, plus encore, en facteur de qualité du débat démocratique ; pour le dire autrement, pareille différenciation est une véritable opportunité pour tester la solidité du lien civique, et pour renforcer et approfondir la « conversation démocratique ». L'attention portée par les représentants des institutions locales et régionales à l'établissement de relations avec des confessions religieuses qui demandent un « droit de cité » est en effet mobilisatrice des ressources qui conditionnent la construction d'une société dont les marqueurs se doivent d'être cohésion, vitalité et échange. C'est précisément parce que cette cohésion, cette vitalité et cet échange ne sont pas acquis d'avance, mais bien des résultantes incertaines, que le dialogue interculturel et interreligieux revêt noblesse et grandeur. La dimension citoyenne du religieux comporte une dimension matricielle : elle est chargée de sens, plus encore peut-être dans les territoires où se concentrent les handicaps sociaux, et est en mesure d'imprégner et d'infléchir d'autres aspects du « vivre ensemble ». Les confessions religieuses ne sont pas seulement des pourvoyeuses de rites ou de services, notamment sociaux et culturels ; elles contribuent aussi à la socialisation de leurs membres en participant à la formation de leur identité individuelle et collective. Parce que l'identité religieuse a un impact sur les autres domaines de la vie et que les confessions religieuses sont un vecteur de la conscience sociale, elles façonnent l'imaginaire de leurs membres, introduisent ceux-ci à la pensée symbolique et les dotent pour partie de leurs références culturelles et de leurs représentations idéologiques. C'est en cela qu'elles pèsent sur les conditions de mise en œuvre de la régulation des rapports sociaux et du devenir du système politique, à commencer par le niveau local, c'est en cela que ce poids apparaît aujourd'hui plus déterminant que naguère.

Les autorités locales sont invitées à adopter les orientations fondamentales du Conseil de l'Europe dans un domaine dont on ne saurait négliger ni l'importance ni l'impact en matière de cohésion sociale :

- La diversité culturelle est un atout économique, social et politique et une donnée dont il convient de prendre conscience afin de déployer les potentialités en vue d'en tirer tous les fruits ;
- Le dialogue entre les cultures se fonde sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Il représente le mode de conversation démocratique le plus ancien et le plus fondamental. Il est un antidote au rejet, à l'intolérance et à la violence.

Ces orientations plaident en faveur de la reconnaissance d'identités plurielles et citoyennes et de valeurs communes. Au niveau local plus facilement qu'au niveau national, la régulation de la diversité des références religieuses des usagers des institutions publiques peut s'appuyer sur la négociation pragmatique, voire l'expérimentation. Ce qui se joue alors est parfaitement justiciable du recours au concept de « gouvernance », dans la mesure où les configurations organisationnelles qui se mettent alors en place supposent une moindre hiérarchisation des rôles et l'établissement de réseaux fondés non seulement sur l'absence de soupçon mais sur une véritable confiance et sur ce que le philosophe canadien Charles Taylor³ nomme précisément *la politique de la reconnaissance*.

4. Etablir une bonne connaissance réciproque des partenaires au dialogue interculturel et interreligieux

Mettre la « reconnaissance » au centre des préoccupations et au cœur de la vision prospective commandée par la gestion du pluralisme, c'est à la fois dégager la dimension culturelle des affiliations religieuses – sans pour autant réduire celles-ci à leur seule dimension culturelle – et mettre à jour, au sein de la société locale et régionale, les réseaux qui se nouent entre différentes organisations religieuses.

³ Charles Taylor co-préside avec l'historien et sociologue Gérard Bouchard la *Commission [québécoise] de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, dont la création a été annoncée par le Premier ministre du Québec le 8 février 2007. La création de cette commission atteste que les questions liées à la diversité religieuse et culturelle ne concernent pas, loin s'en faut, que la « vieille Europe »...

5. Construire des ponts entre le culturel et le religieux

En raison des idéaux dont elles se réclament, les religions sont de nature à élever et enrichir les objectifs du dialogue et à contribuer à ce que celui-ci s'engage et se développe dans le respect d'au moins trois règles fondamentales : la protection de la dignité de chaque être humain, la promotion des droits de l'homme – ce qui comporte l'égalité entre les femmes et les hommes – et la recherche de l'harmonie entre les religions et les cultures. Il s'agit de faire des différences non un obstacle mais un atout qui porte à voir dans la diversité un patrimoine commun à partager. Mettre l'accent sur la dimension culturelle des croyances religieuses conduit à définir celles-ci sous l'angle de leur fonction d'utilité sociale, même si elles sont aussi *par ailleurs* porteuses de vérités et d'absolus méta-sociaux. On pourrait avancer l'idée selon laquelle cette dimension culturelle est à l'immanence ce que les croyances proprement dites sont à la transcendance.

6. Eviter la ghettoisation des minorités religieuses

Il est dans la mission des autorités locales de se donner une bonne connaissance de l'importance relative et de l'organisation des confessions religieuses implantées localement, dont les membres sont – ou ont vocation à devenir – des acteurs sociaux à part entière. La conscience de la place et du rôle de minorités ethniques et/ou religieuses peut utilement passer par la conscience du poids qu'exerce de façon latente mais réelle la *majorité*, qui, *de facto*, exerce le plus souvent un pouvoir hégémonique, voire un quasi-monopole, dans la direction des institutions sociales et politiques locales. Cette attitude d'élucidation est de nature à éclairer – mais aussi à prévenir – les situations où les minorités se trouvent reléguées, malgré elles, dans une position défensive et donc revendicative. L'enjeu politique est d'autant plus important que la composante religieuse – explicite ou implicite – des conflits urbains constitue un véritable défi pour les détenteurs de la puissance publique. Sur leur territoire d'intervention, ceux-ci ont d'abord à comprendre comment et pourquoi certains des habitants actifs appuient leur affirmation identitaire et leur stratégie d'action sur leur appartenance et leurs croyances religieuses, comment et pourquoi cette appartenance et ces croyances offrent à ceux qui s'en réclament une réponse à leur quête de sens en même temps que des ressources pour élaborer un répertoire d'action tenu pour pertinent et efficace. Disons-le à nouveau : l'analyse de telles orientations et de telles pratiques ainsi que de leurs effets ne saurait sans doute dispenser de la prise de conscience des modes de fonctionnement et de transmission de la culture majoritaire et de la (des) confession(s) religieuse(s) historiquement dominantes, qui se trouvent elles-mêmes interpellées. À défaut d'avoir pu bénéficier d'une expérience équivalente propre à faire comprendre les conditions concrètement vécues – par exemple, être culturellement minoritaire dans un pays étranger –, cette prise de conscience suppose l'analyse des codes sociaux dans leur processus de production et leurs modalités d'imposition et d'inculcation. Penser ces codes comme des productions sociales somme toute contingentes, et donc par définition non universelles, constitue la meilleure des préparations à la prise en compte positive des organisations minoritaires et des réseaux dans lesquelles elles s'inscrivent. On ne saurait en effet plaider pour l'ouverture à la société locale d'organisations religieuses ou de groupes culturels minoritaires et se refuser à reconnaître ce que l'attitude de la population d'accueil peut comporter de prescriptif et d'unilatéral. Une attention particulière sera portée au rôle des familles, et notamment des mères, qui contribuent à transmettre à la nouvelle génération leurs valeurs culturelles dans une attitude d'ouverture à la société locale (et nationale).

7. La reconnaissance de l'identité culturelle et religieuse : un pas important vers l'intégration sociale

- La place spécifique des jeunes au niveau culturel et religieux

Dessiner le paysage religieux, c'est aussi chercher à dégager les étapes de sa constitution. Il importe en effet de restituer la manière dont se sont formés des espaces ethniques dans la ville ainsi que la genèse des réseaux informels d'entraide et des pratiques communautaires institutionnelles, en particulier dans le domaine religieux. C'est donc éviter de considérer le passé, même récent, de façon uniforme ou étale, alors que le regard sur l'étranger/immigré a profondément changé dans un contexte qui, en outre, contribue à conforter l'affirmation identitaire ; c'est vrai tout spécialement des personnes de confession musulmane : ce sont initialement des travailleurs recrutés par des entrepreneurs des pays européens développés et sans identification religieuse marquée ou revendiquée ; leur sédentarisation et le regroupement familial ont fait apparaître des demandes d'ordre religieux, en rapport avec un mouvement d'affirmation identitaire ; enfin, avec l'inscription dans le tissu social de la deuxième ou de la troisième

générations, de nouvelles exigences sont apparues qui sont directement liées aux conditions de la vie collective et aux diverses formes de participation à la vie sociale et politique locale (milieu scolaire, création culturelle, vie associative...). Cela incite à porter une attention particulière à la situation des jeunes, au plan de leur formation comme à celui de leur place dans la société locale à titre de nouveaux citoyens, et à la façon de faciliter un rapprochement avec l'ensemble des jeunes, au travers notamment des activités physiques et sportives et des activités culturelles.

- Le rôle nouveau de l'islam en Europe

En raison de son importance numérique au sein de la population et de la place qu'il occupe sur la scène internationale, l'islam suscite un intérêt particulier. Comme l'écrit Catherine Withol de Wenden, qui prend ici en compte l'ensemble du continent européen, « l'installation des familles, rendue définitive par l'absence de perspective de retour au pays d'origine, l'entrée dans l'âge mûr des parents, le désœuvrement de certains jeunes issus de l'immigration, en partie lié aux discriminations dans l'accès au logement, à l'éducation et à l'emploi, l'existence d'une offre d'islam financée par les pays étrangers à travers les associations musulmanes, ont contribué au développement, dans presque tous les pays européens, d'un islam populaire qui cherche à négocier sa présence collective dans un espace laïc à travers un bricolage des identités, citoyennes et musulmanes »⁴.

- Les influences réciproques entre culturel et religieux

Dans les pays européens, fortement marqués par les religions chrétiennes (catholicisme, protestantisme et orthodoxie), on peut distinguer, parmi les groupes religieux, d'une part, les dissidences chrétiennes ou les groupes qui se sont développés dans la mouvance chrétienne, comme un certain nombre de courants pentecôtistes ou les Témoins de Jéhovah, et, d'autre part, les groupes sans références avec cette tradition chrétienne : les juifs, les bouddhistes et, le plus souvent, les musulmans. Toutefois, le travail de connaissance ne s'arrête évidemment pas à cette forme de dichotomisation. Dessiner le paysage religieux local, c'est en saisir toute la complexité et donc refuser par avance de développer une approche par trop schématique. Cette complexité est d'ailleurs le propre de tout phénomène social, du fait de l'étroite imbrication d'une large série de dimensions, fortement représentées dans la diversité ethnique, culturelle et religieuse : origine nationale, inscription dans des réseaux nationaux et/ou internationaux, situation dans le tissu urbain (où la discrimination spatiale peut venir renforcer la discrimination sociale), division du travail hommes/femmes, manifestations festives et culturelles, spécificités alimentaires, richesses patrimoniales...

8. Poser les bases pour un dialogue structuré

- Mettre en place les conditions d'un dialogue harmonieux

Sur une telle base, opérer un inventaire des organisations et des réseaux implantés localement, c'est déjà, de la part des autorités locales, s'engager sur la voie de la confrontation, le plus souvent pacifique, des « offres » et des « demandes ». L'établissement d'une bonne connaissance des groupements et des réseaux n'est pas une démarche gratuite ; celle-ci est un pré-requis ordonné à l'organisation de moments et d'espaces de rencontres. C'est le premier temps de la découverte des partenaires et des besoins.

Quels partenaires ? Il importe ici de distinguer entre les responsables officiels des organisations religieuses locales et les véritables leaders qui, par leur propre itinéraire, leurs fonctions informelles et leur capacité de mobilisation ont l'oreille à la fois des membres de leur communauté et celle des autorités locales. Parce que leur influence est déterminante, ce sont des acteurs qu'il convient aussi d'identifier et dont il importe de s'attacher la collaboration.

Quels besoins ? Les autorités locales sont ici confrontées à une diversification croissante des attentes et des demandes religieuses. Ce que Franck Frégosi observe en France vaut pour bien d'autres situations nationales : les collectivités locales « obéissent moins à des clivages partisans, idéologiques qu'aux options personnelles des élus, souvent largement dépendantes à la fois de la conjoncture électorale et du climat local ». Il note que la proximité d'une élection a « plutôt tendance à réfréner les maires les plus ambitieux, *a fortiori* s'il était prévu de répondre aux attentes de groupes religieux minoritaires suscitant

⁴ Catherine Withol de Wenden, « Ville, religion et immigration », *Les Annales de la recherche urbaine* (numéro spécial : *Urbanité et liens religieux*), n° 96, 2004, p. 115.

généralement la défiance sinon la crainte, comme c'est encore le cas avec l'islam, en dépit de certaines évolutions notables »⁵. En dehors de critères nettement élucidés par l'autorité étatique, les élus sont en mesure d'apprécier la situation et de se déterminer en connaissance de cause.

- *Etre à l'écoute d'un nouveau désir de marquer une présence*

La question des espaces dédiés au culte (achat ou location de bâtiments déjà édifiés, recherche de terrain...) ne concerne pas seulement les groupes religieux d'implantation récente : elle suscite également des initiatives de communautés religieuses historiquement implantées qui, de façon plus nette depuis les années 1980, cherchent à bénéficier d'une plus grande visibilité et à s'adapter, pour ce faire, aux mutations urbaines et au développement de nouveaux quartiers. Pour ne prendre que ce seul exemple, le retour à la pratique des processions, dans certaines villes, participe de cette évolution qui marque une plus forte affirmation du religieux dans l'espace public, y compris de la part de responsables confessionnels qui plaidaient plutôt, naguère encore, pour la discrétion et l'effacement.

Des événements récents ont donné à voir que les projets de construction de mosquées rencontrent régulièrement l'opposition de courants politiques et idéologiques hostiles ainsi que les fortes réticences d'associations de quartiers à l'égard de futurs rassemblement culturels. Tout ce qui concerne le marquage du territoire et la transformation de la symbolique tend à réveiller les susceptibilités.

Les autorités locales sont également confrontées aux règles propres à telle ou telle confession : la création de carrés confessionnels dans les cimetières constitue probablement la question la plus sensible, qui reçoit le plus souvent une réponse dictée aux maires par l'écoute et le pragmatisme. Relèvent également de ce registre la question liée aux interdits alimentaires et aux plats de substitution dans les cantines scolaires.

9. L'évaluation de bonnes pratiques, afin de mieux connaître les besoins des partenaires au dialogue.

a) Hambourg et l'expérience du « transconfessionnel »

Pour mieux situer les modes d'identification des partenaires et la nature de leurs besoins, quelques illustrations peuvent être apportées. A Hambourg, la *Schura* fédère une quarantaine d'associations islamiques ; le président de la communauté islamique de l'université s'est allié aux responsables de la communauté juive pour négocier des améliorations de la pratique musulmane avec le président de l'université. La négociation a abouti à la mise à disposition de salles du restaurant universitaire pour la rupture du jeûne pendant le ramadan et à la diversification des plats végétariens. à l'échelle du Bundesland, un enseignement confessionnel, intitulé *Cours de religion pour tous*, est dispensé depuis une trentaine d'années en étroite coopération entre les communautés religieuses reconnues et le ministère de l'Éducation. Cet enseignement procède d'une pédagogie « transconfessionnelle » et a donné lieu, en 1995, à la fondation du *Cercle des cours interreligieux*, qui a permis de stabiliser la participation des communautés non chrétiennes à la définition des programmes. Cette initiative est symptomatique de ce que des observateurs nomment la « voie hambourgeoise ». Son succès est indissociable non seulement de l'engagement personnel des protagonistes mais aussi de la qualité et de la force des relations qui associent depuis longtemps les représentants du pouvoir politique à l'Église luthérienne nord-elbienne et au milieu protestant. Il convient de déceler dans ce long apprentissage l'acquisition d'une aptitude à appréhender le fait religieux, quelle qu'en soit l'orientation, comme un vecteur de construction et de mise en œuvre de l'action publique en étroite rapport avec les attentes et les valeurs des divers segments de la population.

b) La Catalogne et l'accent multiculturel et multi-religieux

En ce qui concerne l'Espagne, on constate une forme de division du travail dans le domaine de la régulation politique du religieux : aux instances nationales la fonction de négociation officielle, aux instances locales celle de traiter les aménagements pratiques, dont la valeur symbolique et la prégnance sociale ne sont toutefois pas moindres. L'intérêt accordé par les institutions politiques locales s'avère très

⁵ Franck Frégosi, « Introduction. Les régulations locales du pluralisme religieux : éléments de problématique », in Franck Frégosi et Jean-Paul Willaime, *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 21.

variable selon les situations et les contextes ; il donne lieu à un processus de plus forte structuration dans les métropoles urbaines, où la différenciation du paysage religieux est en effet plus marquée. Au niveau sub-étatique, les Communautés autonomes espagnoles représentent un échelon majeur de régulation politique ainsi que d'articulation avec l'échelon municipal. A cet égard, la Catalogne occupe une position originale parce que novatrice dans le domaine de la promotion et de la structuration du dialogue interreligieux. Le préambule du statut de 2006 sur l'autonomie stipule que « la Catalogne est riche en territoires et personnes. Cette diversité la définit et l'enrichit depuis des siècles comme elle renforce la région pour les temps à venir ». Les pouvoirs publics catalans considèrent la diversité culturelle comme « un événement historique inévitable » et la gestion de cette diversité comme « une nouvelle obligation et responsabilité ». C'est dire que cette situation n'est pas simplement tolérée : elle est pleinement assumée et même considérée comme un atout et une opportunité. Cette position de la Communauté autonome trouve son pendant à Barcelone ; la capitale de la Catalogne est en effet le siège d'une *Chaire UNESCO pour le dialogue interreligieux*, qui est membre fondatrice de l'*United Religions Initiative*, organisation non gouvernementale internationale créée en 2000 pour promouvoir la collaboration entre les religions. Se sont également constituées des entités de dialogue interreligieux ainsi qu'une plateforme de rencontre des principales religions : les groupes catalans se sont fédérés au sein de la *Xarxa Catalana d'Entitats de Diàleg Interreligiós* (Réseau catalan d'entités de dialogue interreligieux). Ce réseau joue un rôle important dans l'organisation de manifestations visant à promouvoir le dialogue interreligieux et à établir des relations avec les pouvoirs publics ; il a organisé pour la seconde fois en 2006 le *Parlament Català de les Religions*. L'enjeu est d'autant plus important que cette mobilisation se conjugue avec un processus d'institutionnalisation de ce qui prend la forme d'une véritable « politique religieuse » régionale. Ainsi, le nouveau statut de la Catalogne, approuvé par référendum en juin 2006, établit que la Generalitat a « la compétence exclusive dans le domaine des entités religieuses qui déroulent leurs activités » sur son territoire, ce qui induit en l'occurrence « la régulation et l'établissement de mécanismes de collaboration et de coopération pour l'accomplissement de leurs activités dans l'espace des compétences de la Generalitat ». Celle-ci s'est dotée d'une Direction générale des affaires religieuses, directement rattachée au département de la Présidence et qui a joué un rôle de médiation dans le conflit suscité par le projet de construction de la mosquée de la ville de Premià de Mar, dans la région de Barcelone.

c) *Le Royaume Uni et l'aide aux communautés pour des relations interconfessionnelles*

Le Réseau interconfessionnel du Royaume-Uni, créé en 1987, vise à nouer des relations entre les organisations qui s'intéressent à l'instauration de bonnes relations interconfessionnelles dans le pays. Il réunit environ 140 organisations, qui sont réparties en quatre catégories : instances nationales représentatives des principales communautés confessionnelles ; organisations interconfessionnelles nationales et régionales ; organisations interconfessionnelles locales ; instances éducatives et universitaires portant un intérêt particulier aux relations interconfessionnelles. Il œuvre essentiellement à instaurer de bonnes relations entre les confessions, mais a également, dans ce cadre, incité une multiplicité de communautés confessionnelles à s'investir dans la vie publique du Royaume-Uni. En 1999 puis en 2005, le Réseau interconfessionnel a publié *The Local Inter Faith Guide: Faith Community Cooperation in Action*, en collaboration avec le Conseil religieux des centres-villes. En 2000, une conférence a été tenue qui a permis d'explorer les contributions que les autorités locales peuvent apporter à la promotion et au soutien du développement de l'action interconfessionnelle dans leur région. Cette action a débouché sur la publication, au début de 2002, du guide *Faith and Community: a good practice guide for local authorities*, qui comporte des recommandations sur l'engagement auprès des communautés confessionnelles, et notamment sur le travail en partenariat. Ces initiatives ont joué un rôle notable dans la forte expansion des organisations interconfessionnelles, à la fois nationales (23), régionales (12) et locales (environ 220). Le nombre de ces organisations interconfessionnelles locales (dont beaucoup sont membres du Réseau) a plus que doublé depuis cinq ans. L'enjeu est aujourd'hui d'élargir et de renforcer l'action des instances interconfessionnelles locales, même si elles arrivent à susciter un engagement et une détermination importante de la part de différentes communautés confessionnelles dans leurs régions respectives. Les initiatives interconfessionnelles locales qui se sont développées avec le plus d'efficacité sont porteuses de caractéristiques communes : un niveau d'engagement élevé de la part de plusieurs personnalités clés des principales communautés confessionnelles locales ; des « animateurs de développement » actifs, que ces personnes soient rémunérées pour leur travail ou bénévoles ; des efforts répétés pour élaborer d'un modèle efficace de relations interconfessionnelles locales ainsi que pour élargir et diversifier la participation, en associant activement les communautés qui se sont établies le plus récemment ; la mobilisation de ressources auprès, notamment, des pouvoirs locaux ou d'autres sources, même si le niveau de ces ressources demeure relativement modeste ; enfin, un lieu de rencontres clairement identifié en tant que centre des

activités interconfessionnelles locales. Dans la plupart des régions, les autorités locales s'investissent de façon importante en faveur des communautés confessionnelles ; elles reconnaissent que l'existence dans les villes de structures interconfessionnelles locales solides et diversifiées peut être un atout important pour la mise sur agenda de la politique de cohésion communautaire.

d) *La France et la laïcité comme lieu d'expression des minorités religieuses*

En France, on constate ce que l'on pourrait appeler une recomposition et une réévaluation de la laïcité. De nombreuses villes et institutions publiques ont pris l'initiative d'organiser des espaces de rencontres entre religions : comités interculturels, réseaux intercommunautaires, conférences et débats visant à une meilleure connaissance du fait religieux et, plus encore, à une plus étroite interconnaissance. L'exemple de *Marseille-Espérance* est révélateur de cette évolution. Cette structure inter-communautaire, fondée en 1990 par le maire socialiste de la ville, qui en deviendra également le président, regroupe les chefs religieux des principales communautés de Marseille autour du premier magistrat de la ville pour se concerter et affirmer, chaque fois que la situation l'exige, leur volonté de vivre ensemble en paix et dans le respect de la spécificité de chacun. Les responsables catholiques, protestants, arméniens, orthodoxes grecs, musulmans, juifs et bouddhistes ont établi un véritable partenariat des forces spirituelles, communautaires et culturelles de la ville. Ils discutent régulièrement, non pas de religion à proprement parler, mais de toute question relative à la vie des communautés marseillaises. Ils prennent ou soutiennent toute initiative qui favorise le dialogue, la connaissance, et un climat d'ouverture et de respect de l'autre par la connaissance mutuelle. L'objectif est commun même si les motivations des participants s'avèrent différentes : « Chaque communauté retire des bénéfices spécifiques de ce travail commun. Les catholiques montrent qu'ils ne sont plus dans une logique hégémonique, mais d'ouverture à la pluralité religieuse. Les protestants y trouvent un écho bien plus important que celui qui correspondrait à leur nombre réel. Les orthodoxes peuvent se faire connaître et participer au paysage religieux marseillais. La participation des Arméniens est largement liée à leur volonté de faire connaître le génocide dont ils ont été victimes. Quant aux juifs, la sécurité et la défense de leur communauté font naturellement partie des bénéfices escomptés. Les membres de Marseille-Espérance ont un sentiment très fort du caractère unique de leur expérience. Leur démarche est laïque, mais, finalement, ils se sentent un peu prophétiques, et rêvent de faire des émules. Ils sont souvent sollicités par des groupes associatifs ou institutionnels, français et étrangers, intéressés par cette expérience, et qui dans certains cas envisagent de la reproduire dans leur ville »⁶. La pratique des « déclarations communes » procède de la prise en compte du principe de « réciprocité », qui trouve précisément un mode d'application privilégié dans des instances du type « Conseil consultatif ».

e) *Rome et l'utilisation du patrimoine pour un dialogue interculturel*

En Italie la ville de Rome a pris un certain nombre d'initiatives intéressantes et stimulantes pour favoriser les connaissances réciproques et la coexistence entre personnes et communautés différentes, notamment immigrées, en favorisant l'ouverture aux autres et le dialogue.

La ville de Rome a créé une « Table religieuse », qui a promu dans la période 1997- 2007, 11 rencontres auxquelles ont participé 1517 classes primaires, 36202 étudiants, 103 projets d'approfondissement et 381 classes (8715 élèves) du secondaire. Ils ont réfléchi sur la religiosité dans la vie quotidienne, sur les lieux de culte où s'exercent les différentes religions, sur la conception du mariage et sur les règles de conduite élémentaires qui régissent ces mêmes religions.

Une structure de consultation et d'échanges, appelée « Consulte », a été mise en place en 2002, pour valoriser le patrimoine culturel et spirituel présent à Rome, à travers la présence de nombreuses communautés religieuses d'origines et d'horizons divers. L'idée était de mettre en particulier l'accent sur le pluralisme religieux, sur le dialogue interreligieux et interculturel et sur le respect des droits des minorités, dans le cadre d'un bureau municipal en charge de l'élaboration de politiques ayant pour objectif la multi ethnicité et l'inter-culturalité.

Par le biais de ces initiatives, la ville de Rome, mais aussi d'autres villes, communes, provinces et régions en Italie ont voulu faire partager la prise de conscience de la multi ethnicité existante. Celle-ci est vue comme point de départ pour arriver à une nouvelle conception de l'inter-culturalité, c'est-à-dire, d'aller au-

⁶ Anne-Sophie Lamine, « Quand les villes font appel aux religions. Laïcité et nouvelles prises en compte de la pluralité religieuse », *Les Annales de la recherche urbaine* (numéro spécial : *Urbanité et liens religieux*) n° 96, 2004, p. 151.

delà d'un constat de la réalité, concernant la composition de plus en plus multi ethnique de la population. A terme elle vise à la création d'un réseau de d'échanges de connaissances réciproques, par rapport aux différentes composantes de la société contemporaine.

On peut aussi se référer a deux autres initiatives importantes de la ville de Rome, la création d'un certain nombre de conseillers municipaux adjoints, au niveau du Conseil municipal et dans les arrondissements, (qui représentent la décentralisation urbaine de Rome et qui constituent de véritables petites communes à l'intérieur de la grande agglomération de Rome), et d'un Conseil consultatif pour assurer la représentation des communautés étrangères.

Toujours dans cette même optique et ayant pour but de faciliter la dialogue interculturel, la ville de Rome a crée des « Médiateurs culturels ».

L'échange interculturel suppose aussi une bonne connaissance de son propre patrimoine culturel et spirituel. Dans cette logique s'inscrit la mise en place d'un « Comité National pour le Patrimoine de la Mémoire de la Culture de la Méditerranée », qui a été crée en 1999, en Italie et dont les membres appartiennent soit aux pouvoirs centraux, soit à des institutions locales et régionales.

L'ensemble des ces mesures et initiatives témoignent d'une forte volonté politique en Italie, de faire converger les différents niveaux de consultation et de décision, vers une approche de plus en plus transversale, dans politique proactive de la gestion de la diversité culturelle, en associant toutes les composantes et les forces vives de la société civile au processus de la mise en place d'un dialogue structuré et durable entre tous les partenaires.

10. Savoir utiliser les expériences en cours

Les centres étatiques ont assurément beaucoup à apprendre de telles initiatives prises à leur périphérie, initiatives qui misent sur de nouvelles formes de dialogue, de concertation et de négociation et qui cherchent à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux en nécessité vitale. Les réponses apportées par des collectivités locales et régionales au questionnaire diffusé en février 2007 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à titre de contribution à la préparation du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe illustrent la variété des actions entreprises. Les opérations évoquées soulignent la diversité des situations et l'imagination créatrice des acteurs qui en sont à l'origine :

- un livre de cuisine finnois, *Bouillon de cultures*, compilé par des femmes issues de l'immigration vivant dans un district urbain où sont représentées plus de 60 cultures ;
- la participation des communautés religieuses à l'organisation de visites guidées sur leurs lieux de culte à Augsburg, Allemagne ;
- un concours de photographies ethnographiques à Cluj, Roumanie ;
- le programme de jeunesse « Paix pour votre patrie » pour un échange interethnique à Stavropol, Fédération de Russie ;
- le projet d'inclusion sociale pour les migrants et les roms dans la province d'Estrémadure, Espagne ;
- l'initiative des bibliothèques « Mots sans frontières » pour les groupes minoritaires à Kent, Royaume-Uni ;
- un calendrier annuel des manifestations des associations ethniques publié par la ville d'Odessa, Ukraine.

Beaucoup des initiatives présentées ont trait au domaine de l'éducation ; celles-ci sont généralement axées sur l'introduction de projets et d'enseignements spécialisés dans les établissements scolaires locaux. Cette action contribue à renforcer la mise à disposition de cours en langues minoritaires et de projets de sensibilisation à la diversité.

11. Savoir reconnaître et franchir les obstacles

Identifier les interlocuteurs et les besoins, c'est aussi bien sûr recenser les obstacles à l'engagement du dialogue, afin de prendre la mesure, parmi ce qui est souhaitable, de ce qui est réellement possible. Les

réponses au même questionnaire font notamment état de difficultés liées, pour les unes, à la population d'accueil (la politisation de la municipalité, le manque de vision et de ressources, le rejet latent de toute culture étrangère...), et, pour les autres, aux nouveaux groupes, en situation minoritaire (la faiblesse du statut socio-économique d'un nombre élevé d'immigrants, la maîtrise insuffisante de la langue du pays hôte, le radicalisme religieux et, plus généralement, le fait que la troisième génération d'immigrants se définit de plus en plus par rapport à ses origines culturelles et religieuses).

12. Associer l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre des décisions adoptées

- Réunir les conditions au bon déroulement du dialogue interculturel et interreligieux

L'esprit dans lequel doit être envisagé la mise en œuvre des décisions adoptées au terme de la négociation est commandé par un principe général : le processus engagé et les modalités pratiques du dialogue sont au moins aussi importants que les résultats attendus. Ou, plutôt, le processus qui est initié, par sa dynamique et sa capacité de mobilisation, fait déjà partie intégrante du résultat, dont il détermine les contours et les grandes lignes. Cela se concrétise tout particulièrement lorsque le processus associe l'ensemble des parties prenantes et des partenaires, au nom de l'égalité fondamentale de tous les membres de la société locale et du principe de non-discrimination. C'est parce qu'il procède d'une vision et d'un projet qui excluent toute attitude discriminatoire qu'il est en mesure de transformer de l'intérieur les règles du vivre ensemble et de la démocratie locale. On rejoint par là les réflexions conduites dans le cadre du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et qui se rapportent aux structures consultatives locales pour résidents étrangers : l'objectif de telles instances n'est pas de développer une chasse gardée réservée à quelques élites ou à certains groupes, pas plus qu'il n'est de mettre en place une citoyenneté à plusieurs vitesses. Il convient d'y voir des lieux et des outils qui permettent de renforcer la démocratie locale au quotidien. Ces instances contribuent à améliorer la participation politique de tous les résidents locaux, à encourager leur action citoyenne, à ouvrir la porte au dialogue entre élus et citoyens en vue d'une meilleure gestion locale de la cité⁷.

La notion d'accommodement raisonnable, qui fait désormais partie des modalités canadiennes de résolution des conflits et qui est une conséquence directe du droit à l'égalité, relève également de l'analyse de la place de la religion dans l'espace public et dans l'organisation des rapports sociaux⁸. C'est la modalité la plus significative de la prise en compte des revendications des groupes minoritaires d'implantation récente dans un pays où les courants migratoires – qui font l'objet d'une stricte sélection – sont particulièrement importants et démographiquement déterminants. Les règles jurisprudentielles canadiennes entendent par cette notion d'accommodement raisonnable la résultante d'une négociation au cas par cas (par exemple, congé pour cause de fête religieuse, port d'objets religieux, pratique de la prière...) entre un groupe minoritaire et l'institution (entreprise, administration, école...) à laquelle ce groupe s'adresse. L'objectif est de trouver, au terme de la négociation, un compromis entre les deux parties en présence : les bénéfices que cette négociation représente pour le groupe minoritaire doivent l'emporter sur les contraintes ou les torts causés à la collectivité. On est là dans un processus d'inter-normativité fondé sur le caractère a priori éligible de la requête. En raison même des effets publics que ne manquent pas d'avoir les conclusions de la négociation qui relève de cette démarche, les décisions se doivent d'être argumentées, publiques et transparentes. De ce côté-ci de l'Atlantique, l'analyse de cette démarche ferait plutôt appel au double principe de « proportionnalité » et de « réciprocité », c'est-à-dire au respect d'un nécessaire équilibre, au nom de l'égalité et de l'équité, entre les positions respectives de la minorité et la majorité dans le domaine des pratiques culturelles et religieuses.

- Mieux se connaître pour mieux se comprendre

On peut tirer une utile leçon de cette démarche d'écoute commandée par un esprit de conciliation : les autorités locales peuvent elles aussi contribuer à la découverte de l'altérité par l'observation des similarités et des différences culturelles, par la compréhension de groupes minoritaires qui voient le monde de façon différente et localement inédite et par la diffusion ou la mise en commun de ces informations. Elles peuvent aussi y contribuer en encourageant l'enseignement du fait religieux dans toutes ses composantes, dans une perspective de développement des connaissances culturelles, et non de pratiques confessionnelles. Cet enseignement, délivré dans le cadre de l'école et dans celui d'un

⁷ Cf. Sonia Gsir et Marco Martiniello, *Les structures consultatives locales pour résidents étrangers – Manuel*, Strasbourg, Ed. du Conseil de l'Europe, 2004, p. 46.

⁸ Cf., ci-dessus, note 3.

centre civique d'étude du fait religieux, constituera un facteur clé d'ouverture d'esprit et de curiosité. En toute logique, l'ouverture à l'altérité devrait également être de nature à susciter le désir de mieux connaître sa propre religion ou ses propres valeurs humanistes, tant personnelles que sociales ; elle permettrait ainsi de réduire les risques de radicalisation grâce à un approfondissement culturel qui rejoint les ressorts du dialogue dans ce qu'ils ont d'essentiel. Cette démarche sera guidée par la volonté de créer les conditions de l'égalité hommes/femmes et de veiller à leur mise en œuvre.

Le désir d'associer l'ensemble des partenaires est dicté par l'impératif d'une redéfinition de la citoyenneté autour de nouveaux principes et par la prise en compte de contraintes nouvelles, en fonction de configurations sociales qui varient notablement d'un territoire à l'autre : pluralisme des allégeances, multiculturalisme, adaptation du patrimoine architectural à usage religieux, lutte contre les discriminations d'origine ethnique et religieuse, création de nouvelles règles de l'urbanité et du « vivre ensemble ». Les villes européennes sont devenues, parfois à leur insu, des villes d'immigration, situation dont les conséquences et les prolongements ne sont parfois reconnus qu'avec difficulté et retard par les responsables politiques.

Conclusion: concertation et évaluation

- Se rencontrer

Permettre à l'ensemble des partenaires de disposer des mêmes modes d'appréciation de la mise en vigueur des décisions issues du dialogue interculturel et interreligieux, cela suppose que les critères ou les domaines d'évaluation soient définis a priori. En concertation avec les organisations religieuses, les autorités locales détermineront donc par avance des indicateurs et des axes d'évaluation de leur action commune : développement de leur propre expertise, constitution de réseaux d'échanges entre organisations religieuses, mise en place d'espaces et de moments de formation et d'information sur le fait religieux, élargissement progressif des groupes sociaux et des territoires concernés par le dialogue au-delà des cercles d'initiés et des élites religieuses et politiques... A cette fin, elles chercheront à développer des relations avec des représentants d'autres collectivités territoriales en vue de comparer et de confronter des dispositifs différents mais transposables et de faire évoluer leur propre système d'action.

- Se parler

L'une des règles fondamentales de l'évaluation réside, à n'en pas douter, dans la prise en compte du facteur temps et du rythme d'évolution des groupes concernés. Il n'est peut-être pas inutile de se convaincre que l'objectif premier du dialogue est de... dialoguer, au nom du partage des mêmes valeurs et de raisons communes, sans d'abord chercher à transformer cet échange en actions ou en activités. Le dialogue est déjà en soi une activité : il est de l'ordre de l'apprentissage pédagogique, de l'ouverture à l'altérité ; il permet d'engager la construction d'une paix active, en politique locale comme en politique internationale ; il est la base et la garantie de la constitution d'une force de proposition fondée sur la solidarité, pour une action collective future ; il est porteur d'une vision de l'humanité sur la portion de la planète Terre où il s'engage.

- Se respecter

Une seconde base d'évaluation a trait au respect vigilant du partage des rôles: on pourrait définir la nature des relations entre les collectivités locales et les groupes culturels et religieux par deux principes clés : séparation organique et collaboration fonctionnelle. Au nom des principes de subsidiarité et de neutralité et de l'autonomie du religieux, la puissance publique ne peut être ni prescriptrice ni organisatrice du dialogue : chacun des groupes d'acteurs doit rester dans son rôle et dans sa sphère de compétence. En revanche, elle peut jouer un rôle de facilitateur, de médiation et, éventuellement, de partenaire, mais toujours sur la base d'objectifs clairement définis et négociés, commandés par deux impératifs également importants : ni indifférence, ni ingérence. Le rôle premier de la puissance publique est de jouer la carte de la reconnaissance et de la confiance, et de faciliter l'inscription des confessions religieuses dans l'espace public, au nom de leur utilité sociale et de leurs pratiques citoyennes avérées ou à venir. Il est de favoriser la mise en cohérence inter-organisationnelle et la cohésion sociale. A ce titre, et au nom de la liberté de conscience – qui n'est pas réductible à la liberté religieuse –, les autorités locales doivent veiller à ce que les agnostiques et ceux qui déclarent détachés de toute affiliation

religieuse aient aussi voix au chapitre et ne se trouvent pas disqualifiés par une emprise mal maîtrisée de la dimension religieuse de la citoyenneté locale. Tel qu'il s'inscrit dans l'espace public, l'échange est en effet ici un dialogue de raison, hors de toute profession de foi et, évidemment, de tout prosélytisme.

Un troisième critère d'évaluation tient au caractère « transversal » du dialogue interculturel et interreligieux. L'attention portée à ce dialogue, comme dimension de la vie locale, ne doit pas rester fermée sur elle-même ni constituer un domaine en soi. Cette dimension ne vaut que pour autant qu'elle imprègne l'ensemble des secteurs d'activité (création, éducation et diffusion culturelles, sports, aménagement urbain, animation de quartier, événements festifs...). La gestion démocratique du pluralisme concerne en effet l'ensemble de la cité.

- Instaurer la confiance mutuelle

Au total, l'ambition doit être à la fois forte dans sa visée et tempérée dans sa mise en œuvre. Il est bien évidemment impossible de jauger la qualité du dialogue interculturel et interreligieux, de même qu'on ne saurait mesurer le degré de la cohésion sociale. Il convient donc de voir dans ces indicateurs des outils permettant de s'interroger, chemin faisant, sur les modalités les plus propices au passage de l'ignorance à la connaissance, de la connaissance à la compréhension et de la compréhension à la confiance. Cela peut prendre la forme, notamment, de la visite des différents lieux de culte ou de l'instauration d'un forum/festival interculturel et interreligieux annuel. Celui-ci peut aussi aller de pair avec la constitution d'un conseil des relations interculturelles et interreligieuses, en tant qu'instance d'échanges multilatéraux. Mais les progrès attendus en termes de cohésion sociale et d'exercice de la démocratie locale ne se confondent pas totalement avec une telle amorce d'institutionnalisation. L'action des autorités locales doit être commandée par un leitmotiv : faire en sorte qu'il soit possible, sur leur territoire, de « croire en bonne intelligence en un Dieu qui a beaucoup de visages », ou de ne pas y croire et de trouver néanmoins sa place comme citoyen.